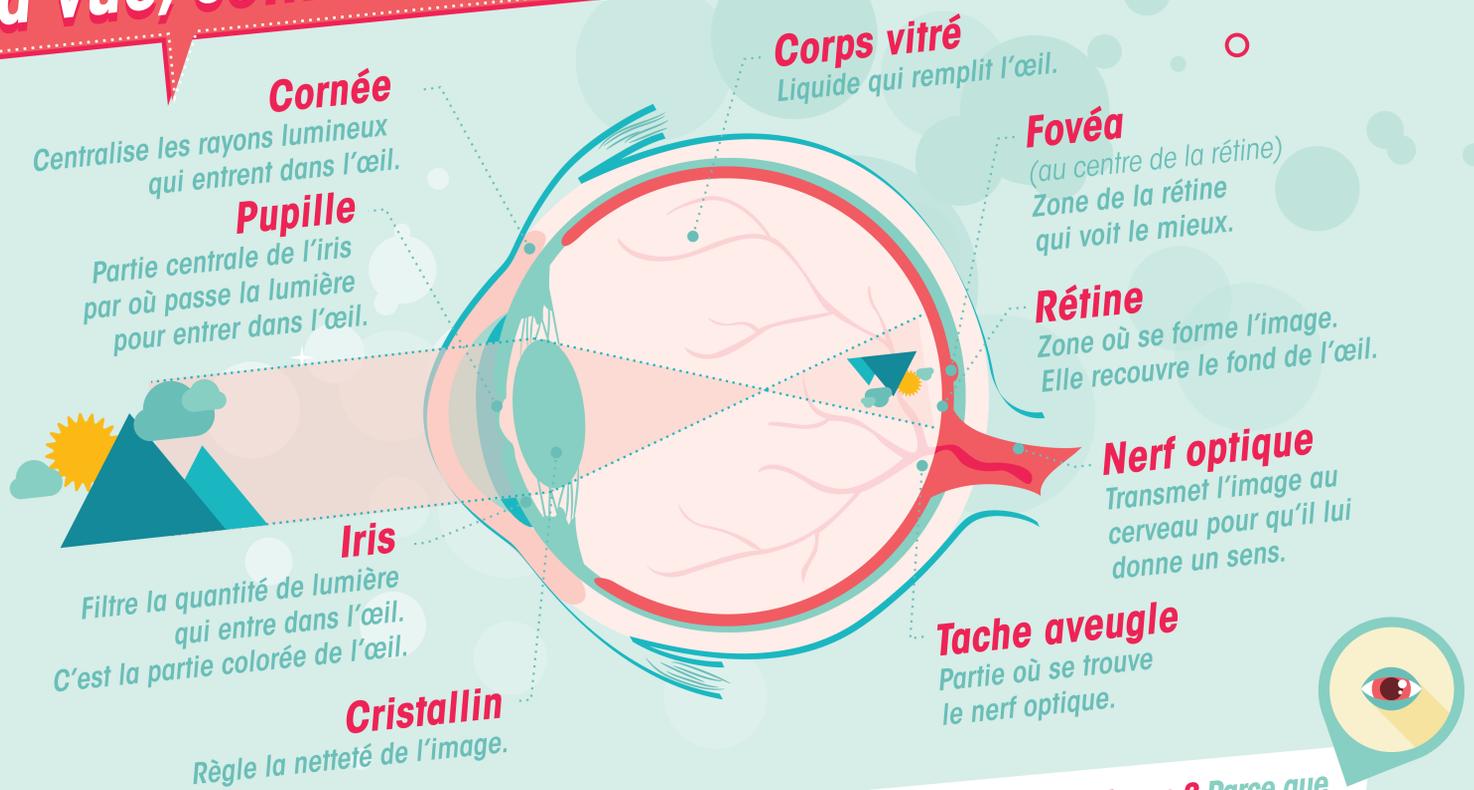


Nos yeux si précieux et si fragiles...

La vue, comment ça marche ?



Voit-on avec nos yeux ou bien avec notre cerveau ? Pourquoi cette question bizarre ? Parce que contrairement à ce que l'on peut croire, sans notre cerveau nous ne verrions pas grand-chose ! Nos yeux servent à voir, mais c'est notre cerveau qui donne un sens à ce que nous voyons.

Qui sont les professionnels de la vue ?

L'ophtalmologue, aussi appelé ophtalmologiste, est un médecin spécialisé dans toutes les maladies et troubles divers pouvant toucher les yeux et influencer sur la qualité de la vision.

L'opticien lunetier est un expert de la vision, détenteur d'un diplôme d'État. Il peut : contrôler la vue, réaliser des montages en optique, tailler et adapter les verres compensateurs dans les montures de lunettes. Enfin il conseille ses clients et vend des équipements permettant la compensation des défauts visuels : lunettes de vue, lentilles de contact, loupes, lunettes de soleil, etc.

L'orthoptiste est un spécialiste du dépistage des troubles et de la rééducation visuelle (strabisme, défaut de convergence, amblyopie, etc.). Il agit sur prescription médicale d'un ophtalmologue, mais aussi d'autres médecins (neurologue, ORL, etc.).



Quelle est la durée de validité de l'ordonnance* ?

* Décret n° 2016-1381 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier.

Pour les lunettes de vue :

1 an pour les enfants de moins de 16 ans
5 ans pour les adultes de 16 à 42 ans
3 ans pour les adultes de plus de 42 ans

Pour les lentilles de contact :

1 an pour les enfants de moins de 16 ans
3 ans pour les adultes de plus de 16 ans



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
sud.mutualite.fr

Rencontre santé Vision
LONGUE VIE À LA VUE !



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
sud.mutualite.fr